



## Appel à témoignage

### *Sur le harcèlement sexuel en milieu de travail*

**Du 8 au 22 octobre 2020**

#### **1- Contexte et justification**

Le 17 décembre 1999, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les organisations internationales, la société civile et les gouvernements du monde entier sont invités à souligner cette journée par diverses activités de sensibilisation. Le 25 novembre, marque le début de la campagne des 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur le sexe qui se termine le 10 décembre avec la Journée internationale des droits de la personne (Journée des droits de l'homme).

Aux termes de la loi n°2011-26 du 9 janvier 2012, portant prévention et répression des violences faites aux femmes en République du Bénin, un harcèlement sexuel est « *le fait pour quelqu'un de donner des ordres, d'user de paroles, de gestes, d'écrits, de messages et ce, de façon répétée, de proférer des menaces, d'imposer des contraintes, d'exercer des pressions ou d'utiliser tout autre moyen aux fins d'obtenir d'une personne en situation de vulnérabilité ou de subordination des faveurs de quelque nature que ce soit y compris sexuelle à son profit ou au profit d'un tiers contre la volonté de la femme harcelée* ».

Aujourd'hui, il est de plus en plus noté le courage de certaines victimes du harcèlement sexuel en milieu professionnel à dénoncer les agissements dont elles sont victimes par certain·e·s de leurs supérieur·e·s hiérarchiques. A titre illustratif, il peut être cité le témoignage de la journaliste de l'ORTB Angela KPEDJA, le 1<sup>er</sup> mai 2020 sur sa page facebook, et celui de Catherine YEPETA<sup>1</sup>, enseignante à l'école primaire publique de TCHOUTCHOUBOU groupe A (TANGUIETA) dont l'action en justice avec l'aide de son mari a conduit à la condamnation de son Directeur d'école, reconnu coupable de harcèlement sexuel sur sa personne, à 6 mois de prison assortie de sursis et d'une amende de 200.000 FCFA.

Pour contribuer à la lutte contre ce fléau, inviter les victimes à rompre le silence et vulgariser les dispositions légales relatives au harcèlement sexuel en milieu professionnel, WANEP Bénin lance le présent appel à récit sur le harcèlement sexuel en milieu de travail. Il s'agit de la collecte des témoignages des personnes victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Ce recueil sera le deuxième après celui sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire en 2015 qui a permis aux jeunes élèves, surtout les filles des écoles et collèges de raconter leurs histoires.

---

<sup>1</sup> <https://www.24haubenin.info/?Un-directeur-d-ecole-condamne-a-06-mois-de-prison> consulté le 27 septembre 2020.

## **2- Conditions de participation**

Les personnes répondant aux caractéristiques suivantes peuvent prendre part à cet appel :

- Les fonctionnaires, travailleurs/ travailleuses, stagiaires ou bénévoles travaillant dans une structure privée, parapublique ou publique ;
- Etre âgé·e d'au moins 18 ans ;
- Avoir été victime du harcèlement sexuel, tel que défini et décrit par la loi, sur son lieu de travail.

## **3- Protection des participant·e·s**

Afin de protéger l'intégrité des participant·e·s, les récits doivent être soumis sous anonymats. Seul un pseudonyme ainsi qu'un numéro de téléphone doivent être inscrits. Au cas où le récit serait sélectionné ou en cas de besoin d'informations complémentaires, le numéro de téléphone permettra de contacter la personne qui témoigne.

## **4- Structure des récits**

Les récits devraient s'orienter autour des questions suivantes :

Comment est-ce que ça a commencé, qu'est-ce que vous avez remarqué ? Vous étiez/êtes dans quelle fonction, depuis combien de temps ? Dans quelle structure (publique, parapublique, privée – information volontaire) ? Qui est/était l'auteur du harcèlement (son titre) ? Comment est-ce que la personne a procédé ? Que s'est-il réellement passé ? Comment est-ce que vous avez réagi ? Qui vous a aidé ? Avez-vous porté plainte ? Est-ce que l'agresseur a été puni ? Quelle autre mesure avez-vous prise ? Est-ce que vous réagiriez différemment aujourd'hui ? Comment est-ce que vous vous sentez aujourd'hui par rapport à cette expérience ? Qu'est-ce que vous conseillez à d'autres personnes victimes de harcèlement sexuel ?

## **5- Produits finis**

Un Comité de relecture composé de trois membres examinera les témoignages reçus. Ils examineront la cohérence des faits, appelleront, si nécessaire, les soumissionnaires pour solliciter davantage des informations pour la compréhension et procéderont à des reformulations au besoin.

Selon le budget disponible, 50 témoignages, les plus édifiants, les plus illustratifs du phénomène et les plus poignants qui respectent les conditions susmentionnées seront illustrés, édités sous forme de recueil, multipliés en 400 exemplaires et distribués.

## 6- Contribution à la rédaction des témoignages

Ne s'agissant pas d'un concours, il est prévu une enveloppe financière de vingt mille (20.000) FCFA comme contribution à la rédaction des 20 meilleurs témoignages parmi les 50 qui auront été retenus.

**Adresse :** Les témoignages peuvent être envoyés sous plis fermés à la coordination nationale de WANEP-Bénin (*WANEP-Bénin est sis au Lot 1191 Q Cadjehoun-Kpota, 3<sup>e</sup> Etage de l'immeuble ADJIBI à côté de la mosquée de Cadjehoun, 01 BP : 5997 Cotonou, Tél. (00229) 21 30 99 39, 97 33 53 73*) ou par mail aux adresses [wanep-benin@wanep.org](mailto:wanep-benin@wanep.org) et [kabeize@gmail.com](mailto:kabeize@gmail.com). Ils doivent être envoyés, au plus **tard le 22 octobre 2020, à 18 heures.**

### **NB:**

1. En participant au présent appel à témoignage, vous contribuez à briser le silence autour de ce fléau et à réduire le nombre de victime de harcèlement sexuel en milieu de travail au Bénin ;
2. Ceci est un appel sérieux. Les témoignages attendus sont des histoires vraies et vécues et non des faits imaginés ou fictifs.

*Le présent appel à récit est disponible sur le site web de WANEP-Bénin : [www.wanepbenin.org](http://www.wanepbenin.org); sur sa page facebook : [www.facebook.com/wanepbenin](http://www.facebook.com/wanepbenin).*



Avec l'appui de la Coopération allemande au développement

Le présent appel a été réalisé grâce à l'appui technique et financier du  
Projet Studien-et Fachkräftefond (SFF) dans le cadre de la Coopération entre la République du  
Bénin et la République Fédérale d'Allemagne.

Bureau de la GIZ à Cotonou

08 BP 1132 Tri Postal - Cotonou – République du Bénin

T + 229 21 30 81 28 – F + 229 21 31 13 35

E [gizbenin@giz.de](mailto:gizbenin@giz.de) - I [www.giz.de](http://www.giz.de)